



Protection Juridique Propriétaire Bailleur
Bulletin d'adhésion (Conditions Générales PJ BAIL 3SINT V2015)

Assureur	Courtier
CFDP Assurances 1 place Francisque Règaud 69002 LYON	UN DEUX TROIS ASSURANCES 28 Rue de Malte 34110 FRONTIGNAN CO70630 Orias : 07022871
Souscripteur	
Nom, prénom / Raison sociale : ☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle	
Adresse : Rue : ☐ ☐	
Code Postal : Ville :	
Tel portable : Tel fixe : Email :	
Avez-vous déjà été résilié par une compagnie pour des garanties de même nature ? Oui Non	

Bien loué (Les collectivités d'outre mer ne sont pas assurables)	
Adresse : Rue :	
Code Postal : Ville :	
Bail :	Date d'effet : Durée : Type : Meublé ☐ Non meublé ☐
Surface : M2 Nombre de pièces :	
Loyer mensuel hors charges : Charges : Nombre de pièces : Surface :	

Cotisation annuelle TTC
● Local d'habitation : 54€ TTC
● Local commercial : 85€ TTC
Je règle par chèque (paiement annuel) à l'ordre de 1.2.3. ASSURANCES
Document à retourner à 1.2.3. ASSURANCES 28 RUE DE MALTE 34110 FRONTIGNAN avec votre règlement

Vous vous engagez :

- A déclarer le sinistre à l'assureur dès que vous en avez connaissance sauf cas de force majeure, afin que l'assureur puisse défendre au mieux vos intérêts. L'assureur ne peut néanmoins vous opposer une déchéance de garantie pour déclaration tardive que s'il est prouvé que le retard dans la déclaration lui a causé un préjudice. Vous devez préciser la nature et les circonstances de votre litige ou différend et transmettre toutes les informations utiles telles que avis, lettres, convocations, actes d'huissier, éventuelles assignations...
- A relater les faits et circonstances avec la plus grande précision et sincérité.
- A fournir dans les délais prescrits par la loi ou les règlements tous documents à caractère obligatoire.
- A établir par tous moyens la réalité du préjudice que vous alléguiez.
- à ne prendre aucune initiative sans concertation préalable avec l'assureur. Si vous prenez une mesure, mandatez un avocat ou tout autre auxiliaire de justice avant d'en avoir avisé l'assureur et obtenu son accord écrit, les frais exposés restent à votre charge. Néanmoins, si vous justifiez d'une situation d'urgence caractérisée nécessitant la prise immédiate d'une mesure conservatoire, l'assureur vous remboursera, dans la limite des montants contractuels garantis, les frais et honoraires des intervenants que vous avez mandatés sans avoir obtenu son accord préalable.

Le soussigné :

- certifie que les réponses faites par lui sont à sa connaissance exactes et n'avoir connaissance d'aucun fait passé pour lequel il peut adresser ou recevoir une réclamation et s'interdit de solliciter la garantie pour de tels faits,
- Avoir obtenu et lu les Conditions Générales **CG PJ BAIL 3SINT V2015**,
- reconnaît avoir été informé du caractère obligatoire de ses réponses et autorise l'assureur à les communiquer à ses correspondants dans la mesure où cela est nécessaire à la gestion du contrat ou des autres contrats souscrits auprès de lui.
- déclare que le bail contient une clause résolutoire en cas de non paiement des loyers au terme convenu.

Toute réticence ou fausses déclarations intentionnelles, toute omission ou déclaration inexacte du souscripteur sur les circonstances du risque entraînent l'application des sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Le présent contrat est souscrit pour une durée d'un an par tacite reconduction, avec la possibilité de le résilier à chaque échéance moyennant un préavis minimum de 2 mois.

Fait à..... le Le souscripteur Signature
(durée de validité 3 mois)

En vertu des dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez demander communication et rectification de toute information qui figurerait sur un fichier à l'usage de CFDP, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels concernés. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à la compagnie CFDP ASSURANCES. Société anonyme au capital de 1 600 000 € Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 1 Place Francisque Regaud 69002 Lyon - SIREN 958 506 156 B R.C.S.LYON